

SOUTENIR L'INSTITUT SAINTE GENEVIÈVE par le versement de votre solde de taxe d'apprentissage.



Grâce au professionnalisme des équipes pédagogiques et au soutien des entreprises, les formations en Diplôme National des Métiers d'Art et du Design (DNMADe parcours cinéma d'animation et design d'objet) de l'Institut Sainte Geneviève sont aujourd'hui reconnues dans le monde professionnel.

Nos formations en DNMADe, (niveau licence / titre RNCP de niveau 6) sont éligibles à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

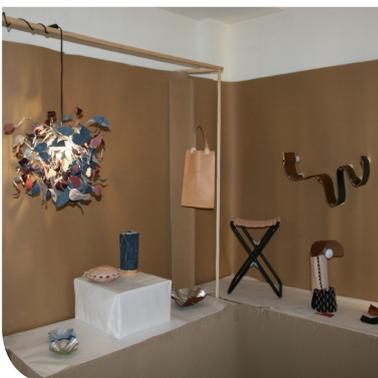
VOTRE SOUTIEN EST ESSENTIEL POUR CONTINUER À FORMER ET DÉVELOPPER ENSEMBLE
LES COMPÉTENCES DE NOS ÉTUDIANTS, QUI SERONT DEMAIN LES TALENTS DE VOS ENTREPRISES.

Le lien avec les entreprises : une réalité au sein de l'Institut Sainte Geneviève !

L'organisation de workshops, la réponse à des commandes d'entreprises, les nombreuses interventions de professionnels et la mise à disposition de moyens techniques de qualité participent à l'employabilité directe de nos étudiants.

Les années précédentes les fonds collectés ont permis :

- La rénovation intégrale d'une salle dédiée au cinéma d'animation et de ses équipements
- La finalisation d'une nouvelle salle de plateau de tournage avec 8 bancs-titres
- Le renouvellement d'équipements de tournage et d'outils dans nos ateliers.



Demain votre soutien permettra :

- D'investir dans le matériel nécessaire à la formation des étudiants
- De renouveler nos équipements ou encore de recruter des intervenants professionnels
- De contribuer à maintenir des tarifs accessibles pour nos 150 étudiants

FLÉCHAGE DU SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE

Mode d'emploi

Part apprentissage de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance :
0,68% de la masse salarial N-1

13%
Solde

Destiné à des dépenses libératoires hors-apprentissage.
Les entreprises choisissent les établissements habilités qu'elles souhaitent soutenir.

87%
Part principale

Destiné au financement de l'apprentissage.
Affectation par les services de l'Etat aux CFA.
Prélèvements mensuels en DSN.

 **Urssaf**

Prélèvements de la totalité du solde par l'URSSAF ou la MSA via la DSN du mois de mai

 **SOLTéA**
Répartir le solde de la taxe d'apprentissage

Désignation par les entreprises des établissements bénéficiaires de leurs soldes de TA de fin mai à octobre 2024 sur le site SOLTéA

Pour soutenir les formations de l'INSTITUT SAINTE GENEVIÈVE

- > Connectez-vous sur le site: www.soltea.education.gouv.fr
- > Retrouvez-nous via le moteur de recherche
 - par notre nom
LYCEE PRIVEE INSTITUT SAINTE GENEVIÈVE
 - avec notre numéro SIRET:
77566396600015
 - ou avec notre code UAI :
0753844W
- > Affectez votre solde de taxe

DES QUESTIONS ? ÉCHANGEONS !



01 44 39 01 00



entreprises@isg6.paris



isg6.paris



INSTITUT SAINTE GENEVIÈVE

64 rue d'Assas 75006 Paris